



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Revitalisation des centres-bourgs

Question orale n° 540

### Texte de la question

M. Emmanuel Blairy attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat sur la situation particulièrement préoccupante des centres-bourgs, dont l'évolution récente illustre de manière emblématique la crise profonde que traversent de nombreuses communes moyennes et rurales. Ces villes de centralité, essentielles à la structuration des bassins de vie, voient leur cœur historique se vider progressivement. La désertification commerciale y est manifeste, avec la fermeture successive de commerces de proximité emblématiques : boulangeries, cafés, librairies et petits commerces indépendants, laissant derrière eux des vitrines vacantes et des rues de plus en plus désertées. Cette perte d'activité économique entraîne mécaniquement une baisse de fréquentation des centres-villes et renforce le sentiment de déclassement ressenti par les populations. Dans ce contexte, il lui demande où en sont concrètement les engagements pris par l'État en matière de revitalisation des centres-bourgs et en particulier la mise en œuvre de la charte « Ville commerçante » annoncée en 2025 ainsi que l'état d'avancement du plan « Sapin ».

### Texte de la réponse

#### REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

**M. le président** . La parole est à M. Emmanuel Blairy, pour exposer sa question, no 540, relative à la revitalisation des centres-bourgs.

**M. Emmanuel Blairy** . De nombreuses communes moyennes et rurales traversent une crise profonde qui menace leur rôle de centralité. L'exemple de Bapaume, dans l'Artois, est symptomatique : ce centre-bourg de 3 700 habitants a su tirer profit de sa situation géographique, qui lui donnait, depuis le Moyen Âge, un rôle de carrefour, à la quasi-jonction de quatre départements, mais avec tous les bouleversements que l'on connaît, cela ne suffit plus. Cette magnifique commune, autrefois dynamique, voit son cœur historique se vider progressivement, au point que certains habitants parlent d'une ville morte. La désertification commerciale frappe : des commerces ferment, laissant des vitrines vides, qui accentuent le sentiment de déclassement. La perte d'attractivité résidentielle s'aggrave : logements vacants, foncier dévalorisé, investissements en berne. Les HLM, grands oubliés, restent insalubres, sans travaux, avec des bailleurs qui ne jouent pas toujours le jeu. Résultat, les habitants se retirent vers la périphérie ou dans des pôles urbains plus importants.

Les conséquences ne sont pas seulement économiques, mais également sociales et culturelles. Ici et ailleurs, la disparition des commerces et des services de proximité supprime des lieux de rencontre, fragilise le tissu associatif et contribue à une perte d'identité locale. Pire encore, les marchés traditionnels, au pied de nos beffrois, se meurent, tout comme les festivités emblématiques de l'Artois, des Flandres et de la Picardie, telles que les carnivals, les fêtes des géants ou les foires, qui faisaient vivre nos centres-bourgs et notre patrimoine.

Face à ce constat, la revitalisation des centres-bourgs doit devenir une priorité nationale. Plusieurs dispositifs existent : la charte « Ville commerçante », le plan Sapin ou encore les financements européens du programme Leader – Liaison entre actions de développement de l'économie rurale. Mais leur mise en œuvre reste trop lente

et, surtout, le fait que beaucoup de ces dispositifs ne soient même pas connus des conseils municipaux freine leur efficacité.

Pour agir efficacement, il faut accélérer les financements, simplifier les démarches, regrouper les actions, déployer des gestionnaires de centres-villes et coupler ces actions avec une animation locale forte : marchés modernisés, commerces éphémères, événements réguliers. Il faut valoriser le centre-bourg comme un lieu de vie et d'identité. Alors, comment faire pour que ces dispositifs deviennent réellement accessibles, connus et appliqués, afin de redonner vie à nos centres-bourgs et de préserver notre patrimoine culturel ?

**M. le président** . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

**M. Sébastien Martin**, *ministre délégué chargé de l'industrie* . Le gouvernement est pleinement conscient – je le suis personnellement en tant qu'élu local – de la situation difficile que connaissent de nombreux centres-bourgs et centres-villes confrontés à une vacance commerciale croissante, liée notamment à l'essor du commerce en ligne, à l'évolution des modes de consommation et à des loyers parfois déconnectés des réalités du marché. C'est pour tenir compte de ces enjeux que Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat, a présenté, le 7 novembre dernier, un plan national pour le commerce de proximité, issu d'un travail conduit avec les élus locaux, les acteurs économiques et la Banque des territoires. Structuré autour de neuf mesures opérationnelles, ce plan vise à redonner une dynamique durable aux centres-villes et aux centres-bourgs en agissant à la fois sur le financement, l'accompagnement et le développement du commerce de proximité.

Sur le plan financier, l'État a confirmé le renouvellement, en 2026, des moyens dédiés aux foncières de redynamisation commerciale, avec un engagement de 100 millions d'euros de la Banque des territoires afin de lutter contre la vacance, de réhabiliter les locaux dégradés et de mieux maîtriser l'implantation commerciale dans les cœurs de ville. En parallèle, la mise en œuvre de la charte « Ville commerçante », élaborée par la direction générale des entreprises, en concertation avec les collectivités et les représentants des commerçants, est désormais engagée. Les premières collectivités volontaires commencent à déployer ce cadre commun d'engagement avec les acteurs économiques. Un effort spécifique est également consenti pour soutenir les postes de manager de commerce, en particulier dans les territoires les plus fragiles.

Vous le voyez, le gouvernement reste pleinement mobilisé aux côtés des élus locaux pour faire des centres-bourgs et des centres-villes des lieux de vie attractifs, animés et économiquement viables. Vous le savez également, le gouvernement est mobilisé au niveau national et européen avec l'application de la taxe sur les petits colis, pour laquelle nous comptons sur le soutien et la mobilisation de la représentation nationale.

## Données clés

**Auteur** : [M. Emmanuel Blairy](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 540

**Rubrique** : Commerce et artisanat

**Ministère interrogé** : PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat

**Ministère attributaire** : PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [20 janvier 2026](#)

**Réponse publiée le** : 28 janvier 2026, page 812

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2026](#)